



**MISE EN SERVICE D'UN VÉHICULE SPÉCIALISÉ DANS LES OPÉRATIONS DE DÉPANNAGE  
CARTE BLANCHE : changement de propriétaire ou d'adresse**

**CATÉGORIES DE VÉHICULES DE DÉPANNAGE**

A : permet de remorquer un véhicule d'un PTAC inférieur à 1 800 kg

B : permet de remorquer un véhicule d'un PTAC inférieur à 3 500 kg

C : permet de remorquer un véhicule d'un PTAC égal ou supérieur à 3 500 kg

E : conçu pour permettre le chargement sur lui-même ou tout autre véhicule automobile ou remorqué, du ou des véhicules qu'il aura déplacés sur une distance ne devant pas excéder 500 mètres

**NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER**

- Pièce 1 Demande d'autorisation de mise en circulation établie par le demandeur (annexe 1)
- Pièce 2 Copie du certificat d'immatriculation
- Pièce 3 Procès verbal de contrôle technique favorable délivré par un centre agréé (pour les véhicules soumis)
- Pièce 4 Ancienne carte blanche

**RECOMMANDATIONS**

➤ L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles.

➤ Après examen du dossier, la DREAL pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires et/ou un contrôle du véhicule.

